

CONTRIBUTION DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTE-SAVOIE A LA CONCERTATION SUR LE PROJET DU FUNIFLAINE

Lors de la relance du dossier du Funiflaine, France Nature Environnement Haute-Savoie (ex FRAPNA 74) était convaincue qu'elle allait pouvoir exprimer un avis clairement favorable à un projet tout à la fois au service de l'économie touristique, répondant aux besoins de mobilité quotidienne des habitants entre le bas de la Vallée de l'Arve et les villages qui la surplombent et offrant une alternative vertueuse sur le plan environnemental aux conditions actuelles de circulation par la route.

L'examen attentif du dossier soumis à concertation nous conduit pourtant aujourd'hui à émettre un avis beaucoup plus nuancé sur un projet qui en l'état actuel suscite de notre part déception, réserve et inquiétude.

Une déception : la logique de multimodalité et d'évitement de l'usage de la voiture particulière n'est pas menée à son terme

En effet, la connexion avec le Léman Express ne sera pas directement assurée, du fait de la rupture de charge entre la gare SNCF de Magland et la gare de départ du Funiflaine située à Bellegarde.

Un retour sur l'histoire du projet montre pourtant que la préoccupation de la connexion avait bien été initialement prise en compte. Pour mémoire, le projet de funiculaire de 1990 pour assurer la liaison Magland-Flaine faisait état de la réalisation d'une gare TGV spécifique au droit de la station de départ de l'équipement projeté située à proximité de Bellegarde. Le premier projet de Funiflaine lié à la candidature d'Annecy à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver reprenait la même idée en envisageant un départ dans l'immédiate proximité de la gare de Magland. Et ce n'est qu'à partir de 2013 que les études conduites en sont venues à éloigner les deux gares.

FNE Haute-Savoie regrette l'abandon de toute solution de superposition des deux gares, telle qu'on la voit pratiquer dans d'autres pays alpins, qui aurait pu rendre ce projet tout à fait exemplaire, voire même modélisant pour d'autres projets d'ascenseurs valléens à réaliser dans la région ou sur le territoire national. Elle craint que la rupture de charge ne constitue un prétexte à l'utilisation de la voiture individuelle et en vienne à encourager un accès en véhicule particulier à la gare de départ du Funiflaine, ce qui constituerait une véritable occasion manquée dans le contexte de mise en œuvre du PPA2 de la Vallée de l'Arve.

Une réserve : un choix de tracé qui semble ne plus pouvoir se discuter et qui affaiblit la dimension transport en commun du projet

Le tracé arrêté n'assure pas la desserte des espaces accueillant le plus de population. Nous regrettons que l'hypothèse d'une gare intermédiaire aux Carroz ait été abandonnée avant même l'ouverture de la concertation. Nous comprenons difficilement qu'un projet de transport public ait ainsi exclu la possibilité de donner aux habitants des Carroz ou d'Arâches la possibilité d'utiliser ce moyen de transport collectif pour descendre dans la vallée ou se rendre à Flaine. De la même manière, nous nous interrogeons sur le choix de localisation de la gare d'arrivée qui nous paraît avoir été déterminé par une priorité absolue donnée au transport des skieurs.

France Nature Environnement Haute-Savoie



Une grave inquiétude : une perspective de mise en œuvre qui dans le contexte d'absence de SCoT opérationnel pourrait entraîner l'émergence de nouveaux projets immobiliers et une accentuation du mouvement d'artificialisation des terres

Le parti de créer une gare intermédiaire au Col de Pierre Carrée nous interpelle également. Les arguments avancés d'un accès donné aux habitants du hameau de Flaine ou de desserte du poste de montagne du $27^{\rm e}$ BCA nous semblent assez secondaires. En revanche, nous sommes préoccupés par l'objectif énoncé de créer une nouvelle entrée pour le domaine skiable du Grand Massif qui pourrait déboucher sur une opération immobilière de grande ampleur. Nous sommes résolument hostiles à l'idée de construire 47000 M2 sur la crête de l'Arbaron et nous plaidons pour que l'espace du Col de Pierre Carrée reste dédié à la pratique des activités nordiques et de promenade l'hiver et de golf durant la saison estivale. Nous considérons que la création de la gare intermédiaire sur l'emprise du golf ne doit servir sous aucun prétexte à justifier le projet de création du golf des Carroz pour lequel nous avons émis un avis clairement défavorable.

En l'absence de SCoT opérationnel, nous nous opposerons à tout nouveau projet d'UTN, sachant que la commune a déjà bénéficié d'une UTN en 2003 (modifiée en 2008) et que les possibilités de réhabilitation de l'existant sont probablement loin d'avoir été épuisées.

En conclusion, FNE Haute-Savoie reçoit le dossier actuel du Funiflaine avec réserve et regrette qu'il ait été vidé en partie de ce qui en faisait un grand projet d'intérêt collectif. Par ailleurs, notre fédération sera extrêmement attentive à ce que sa réalisation ne débouche pas sur de nouvelles opérations immobilières qui, en l'absence de SCoT, pourraient entraîner une consommation de foncier tout à fait excessive.

Pour F.N.E . Haute-Savoie, l'administrateur référent des dossiers d'aménagement et d'urbanisme,

Jean-François Arragain

